

La recherche du fuseau de moindre impact Proposition de grilles de critères de comparaison



Objectifs

- > Mettre en place dès ce stade de la réflexion des critères de comparaison pour chacun des thèmes étudiés
- > Donner un cadre objectif et rigoureux aux travaux
- > Grâce à des critères validés en concertation avec les membres des commissions
- > Sur la base desquels va se faire le travail d'évaluation des commissions et des ateliers

Propositions pour le paysage et le patrimoine

- > Insertion potentielle du projet
- > Impact sur les points de vue
- > Interactions visuelles avec les autres lignes
- > Perception depuis les axes de circulation
- > Perception depuis l'habitat
- > Impact sur les éléments structurants du paysage

Propositions pour le paysage et le patrimoine

- > Interactions avec le patrimoine
- > Interactions avec les activités culturelles et de loisirs

Propositions pour le paysage et le patrimoine

- > L'évaluation se ferait à partir des données identifiées par l'étude paysagère et les ateliers, suivant l'avis de la commission
- > La cotation pourrait suivre un code couleur, plus adapté à ces thèmes, par exemple :

Cotation		
Plutôt défavorable	Plutôt neutre	Plutôt favorable

Paysage			
	Critère	Cote	Exemple
Insertion dans le paysage en fonction de son échelle	Point de conflit majeur : impact visuel très fort. Rapport d'échelle impliquant un écrasement visuel d'un paysage à petite échelle.		La Rosière (Mérignies)
	Amélioration par rapport à l'existant		Pas d'exemple significatif.



Impact visuel sur les points de vue & belvédères	Impact visuel neutre L'amélioration est sensible mais non marquée.		Panorama Pas-de-Roland
--	---	--	------------------------

Interactions visuelles avec des autres lignes électriques THT	Impact visuel très fort lié à une confrontation visuelle rapprochée entre des pylônes différents . Création d'un couloir électrique.		Mérignies – Place Verte
---	--	--	-------------------------

Exposition visuelle à partir des axes de circulation	Création d'un impact visuel très fort par rapport à un point de vue remarquable à partir d'un axe fréquenté		Plaine de Faumont Coupure de la route belvédère et impact sur l'ensemble du bassin visuel de la plaine.
	Linéaire de routes fréquentées exposé à un impact visuel comparativement plus important.		Comparaison de l'impact visuel entre le fuseau tangentiel ouest et les fuseaux enveloppants est contournant la butte. Les fuseaux est sont comparativement plus impactants.
	Réduction significative de l'impact visuel.		Panorama à partir de la RD954 <i>L'impact visuel existant est largement atténué par le large retrait de la ligne.</i>



Impact visuel sur des éléments du paysage structurants (identitaires)	Confrontation visuelle avec un élément paysager emblématique (paysage reconnu).		Sortie de Bersée perspective vers la butte de Mons-en-Pévèle à partir de la RD 954. Traversée très impactante des fuseaux est.
			Réduction significative de l'impact visuel sur la butte.
	Confrontation visuelle avec des éléments identitaires : la vallée de la Marque, lisières forestières, ...		Plaine de Tourmignies et lisière de la forêt de Phalempin à partir de Mons-en-Pévèle



Impact sur le paysage résidentiel	<p><i>Confrontation visuelle forte entre les pylônes et les zones résidentielles</i> ouvertes sur le paysage (absence d'écrans visuels)</p>		Tourmignies (La Bourlière)
	<p>Confrontation visuelle très atténuée entre les pylônes et les zones résidentielles (écrans visuels significatifs)</p>		Tourmignies fuseau ouest (boisements écrans) -



Patrimoine			
	Critère	Cote	Exemple
Interaction visuelle avec un monument protégé	Covisibilité très forte avec un monument protégé perceptible à partir d'un axe fréquenté (Hauteur Pylônes > H. Monument protégé)		Sortie du Petit-Attiches (Attiches) - covisibilité entre les deux lignes à haute-tension.
	Covisibilité très partielle et ponctuelle avec un monument protégé		Covisibilité très partielle avec l'église de Bersée à partir de la RD 954 (fuseaux est)



Usages culturels et de loisirs			
	Critère	Cote	Exemple
Impact visuel sur les espaces récréatifs	Impact visuel très fort lié à un surplomb du site par la ligne THT.		Etang de pêche de Courcelles-lès-Lens -

Milieux naturels

	Critère	Cotation
Valeur patrimoniale Habitats	Suivant les grilles utilisées pour la comparaison des corridors Hiérarchisation fondée sur les habitats d'intérêt communautaire et le degré de rareté	1 à 4/habitat
Valeur patrimoniale Flore	Suivant les grilles utilisées pour la comparaison des corridors Hiérarchisation fondée sur la flore protégée, celle inscrite en annexes de la Directive « Habitats », présentant un degré de rareté pour la région, ou sur liste rouge	1 à 4/espèce
Valeur patrimoniale Faune	Suivant les grilles utilisées pour la comparaison des corridors Hiérarchisation fondée sur : <ul style="list-style-type: none">- les Mammifères, les Reptiles, les Batraciens, les Poissons, les Insectes protégés, inscrits en annexes de la Directive « Habitats », présentant un degré de rareté pour la région, ou sur liste rouge- les Oiseaux protégés, inscrits sur l'annexe 1 de la Directive « Habitats », présentant un degré de rareté pour la région ou sur liste rouge UICN	1 à 4/espèce

CALCUL DE LA COTATION par fuseau
Identique à la méthodologie des moyennes mise en œuvre par AMBE pour la comparaison des corridors
ECHELLE DE COTATION DES ENJEUX
Le résultat du calcul permet de définir des niveaux d'enjeux :
- valeur obtenue ≥ 3 enjeu très élevé
- valeur obtenue ≥ 2 et < 3 enjeu élevé
- valeur obtenue ≥ 1 et < 2 enjeu faible à moyen

Milieux naturels

A noter à ce stade de la réflexion une plus grande précision géographique des données, dont la localisation est affinée par les études de terrain.

S'ajoutent aux critères précédents :

	Critère	Cotation
Diversité des milieux	Selon la grille à affiner par le groupe de travail et la commission à partir des données ARCH	
Comportement des Oiseaux	Selon la grille à affiner par le groupe de travail et la commission A partir des données ARCH, évaluation - de l'attractivité des milieux - de la hauteur des éléments à franchir en vol	
Contraintes / opportunités au moment des travaux	A débattre dans le cadre du groupe de travail et de la commission : identification des mesures d'évitement possibles, des mesures de réduction envisageables, de leur efficacité, ...	

Habitat et urbanisme

	Critère	Cotation
Habitat	Passage entre 30 et 70 m d'une habitation inévitable dans le fuseau	3/habitation
	Passage entre 70 et 100 m d'une habitation inévitable dans le fuseau ou aux abords du fuseau	2/habitation
	Passage entre 100 et 250 m d'une habitation inévitable dans le fuseau ou aux abords du fuseau	1/habitation
Urbanisme	Passage entre 30 et 70 m d'une zone urbanisable à vocation d'habitat inévitable dans le fuseau	3/habitation
	Passage entre 70 et 100 m d'une zone urbanisable à vocation d'habitat inévitable dans le fuseau ou aux abords du fuseau	2/habitation
	Passage entre 100 et 250 m d'une zone urbanisable à vocation d'habitat inévitable dans le fuseau ou aux abords du fuseau	1/habitation
Etablissements sensibles	Etablissements accueillant de jeunes enfants (crèches, maternelles, écoles primaires), hôpitaux, maternités, ... dans des zones susceptibles d'être exposées à un champ magnétique supérieur à 1 μ T (microtesla)	proportionnelle au nombre

Activités

	Critère	Cotation
Activités industrielles, commerciales et artisanales	Non discriminant, mais recensement des sites	
Agriculture		
Contrainte pylône	Cotation en fonction du linéaire de prairies, de grandes cultures et de cultures spécialisées concerné + Nombre de nouveaux exploitants concernés	
Nombre d'exploitations agricoles concernées	Proportionnelle au nombre	
Structuration du parcellaire agricole	Cotation par degré du morcellement, en fonction de la taille du parcellaire + Situation des parcelles par rapport aux sièges d'exploitation	
Sensibilité des sols	Cotation par classes de vulnérabilité en fonction de la nature des sols	
Drainage	Cotation en fonction du linéaire concerné	
Irrigation	Cotation en fonction du linéaire concerné	
Contrats de culture	Cotation en fonction du nombre de contrats	
Contrainte travaux	Prenant notamment en compte les pistes d'accès à créer, la mise en place des plates formes de stockage et de déroulage, pour pose et envol d'hélicoptères, la nature des cultures et leur calendrier Cotation en fonction des impacts prévisibles	

Infrastructures, servitudes et risques

	Critère	Cotation
Infrastructures	Regroupement avec d'autres infrastructures : A1 et LGV, autre ligne électrique, ... Evaluation en fonction du type d'infrastructure et du linéaire	
Réseaux	Compatibilité avec les autres réseaux (parallélismes prolongés, croisements, ...) Evaluation en fonction du linéaire/du nombre	
Zones inondables	Non discriminant	
Sols pollués	Non discriminant Mais intervient dans l'économie du projet	
Périmètre de protection de captage	Non discriminant	

Milieu physique

Non discriminant

Mesures compensatoires

Traitement à débattre en groupes de travail et en commissions :
à part ou intégré aux thèmes

Economie du projet

En fonction de la longueur de l'ouvrage

En fonction des difficultés de réalisation